

**Communiqué de presse**

19 octobre 2017

**ACTUALITÉS**

**Orientations budgétaires : faire plus avec moins !**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional s’est réuni en séance plénière le 18 octobre 2017.

A l’ordre du jour, différents avis dont celui sur les orientations budgétaires de la collectivité pour 2018. Après une année de transition en 2016, un premier exercice de référence à l’échelle de la Nouvelle-Aquitaine en 2017, **2018 est annoncée comme l’année de la concrétisation et du rendez-vous avec les territoires**, avec en particulier, une nouvelle politique contractuelle et le déploiement du très haut débit sur l’ensemble de la région.

Ces orientations de l’exécutif s’inscrivent cependant dans un contexte contraint de baisse des ressources et d’augmentation des dépenses liée au transfert de nouvelles compétences aux régions. Pour résoudre la difficile équation, la région propose l’arrêt de la sanctuarisation de certaines politiques, un taux de dépenses d’investissement revu à la baisse (30 %) et un objectif global de baisse des dépenses de fonctionnement de – 3 % en crédits de paiement.

La baisse des ressources financières de la Région, qui s’ajoute au nouveau plan d’économies demandées aux collectivités territoriales, augmente l’effet ciseaux. Pour le CESER, la baisse des aides régionales envisagée ne peut s’appliquer brutalement. Les partenaires de la région doivent pouvoir anticiper ces réductions. Le CESER demande une feuille de route des évolutions qui sont envisagées, rendant lisibles les politiques et dispositifs impactés. La priorisation des actions du Conseil régional ne doit pas contribuer à amplifier les disparités constatées entre les territoires, et le CESER sera très attentif à la politique contractuelle envers les territoires les plus fragiles. Enfin, dans un souci de bonne gestion, la région fait le choix de réduire la durée de remboursement de la dette. Or, dans un contexte de reprise de l’activité économique et de taux d’emprunts particulièrement bas, ne faut-il pas profiter de cette « fenêtre de tir » et envisager une mobilisation exceptionnelle des ressources pour réaliser certains équipements spécifiques ou grands projets.

Concernant les quatre priorités régionales réaffirmées, le CESER formule des observations, questions et propositions :

1. SOUTENIR ET FAIRE VIVRE LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DE L’EMPLOI
* **Action Economique** : Développer un écosystème innovant, améliorer la performance industrielle, accompagner les besoins en capitaux.

L’Assemblée socioprofessionnelle partage la volonté d’accompagnement des acteurs y compris de l’économie sociale et solidaire à travers les tiers lieux et la promotion des Plan Territoriaux de Coopération Economique et leur élargissement à l’innovation sociale.

* **Ingénierie financière** : Regrouper la gestion des participations.

Suite aux avis de juin 2015, le CESER souhaite plus d’information sur les liens juridiques et fonctionnels entre la Société créée et les différents fonds, sur le taux maxi de risque global et par filières, et l’effet multiplicateur de financement espéré par l’apport de fonds propres de la Région.

**- Politique Culturelle** : Co-construite pour favoriser émancipation.

Le CESER sera attentif aux effets de la perte de sanctuarisation et aux adaptations en faveur des territoires vulnérables.

**- Emploi et Formation** : Accompagner et Mobiliser.

L’assemblée socioprofessionnelle s’inquiète des résultats jugés insuffisants principalement au regard des besoins en matière d’emploi et des qualifications. La difficulté de recrutement des entreprises n’est pas liée qu’à la qualité des formations, car les problématiques sociales influencent fortement. Les filières « dévalorisées » offrent des gisements, et la mise en valeur des qualifications en filières courtes s’impose. Les têtes de réseau doivent mieux se mobiliser en terme d’apprentissage.

2) OFFRIR AUX JEUNES LES CONDITIONS DE SUCCES POUR LEURS TRAJECTOIRE ET PROFESSION

Le CESER apprécie la priorité donnée à la relation Formation/Emploi, mais s’interroge sur la **contradiction** entre emploi qui progresse et taux de chômage qui ne s’améliore pas. Il salue l’action en faveur du logement des jeunes, mais souligne en contrepoint que la situation des étudiants et des jeunes en formation se détériore comme d’ailleurs les populations précaires. Pour lui, le logement des saisonniers, le parc immobilier des centres villes et bourgs ne doivent pas être sacrifiés.

3) ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DU NOUVEAU TERRITOIRE

- Garantir la Cohésion par une politique de solidarité territoriale

Le CESER approuve l’ambition de développer les atouts et corriger les déséquilibres, mais que faire quand le développement endogène autonome n’est plus possible ?

- Clarifier et simplifier les modalités d’accès à certains financements européens ; cas du Programme LEADER et du rôle confié à la DATAR régionale, mais aussi pour des têtes de réseaux en difficultés avec les disparités des Programmes opérationnels des ex régions.

- Relever les défis du mieux vivre.

Le CESER accueille favorablement les mesures e-santé et maisons pluridisciplinaires.

- Favoriser les transports au service du développement et des rapprochements.

L’Assemblée prend acte des orientations mais regrette qu’elles ne se situent pas dans une vision d’ensemble susceptible de nourrir une stratégie globale à l’échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Le CESER souhaite que la **dimension territoriale** (et pas uniquement en ex Aquitaine) soit **mieux prise en compte** au regard des infrastructures de transports et des services de mobilité. Il attend des choix précis sur le traitement du réseau ferroviaire régional, dans la perspective prioritaire d’un réel maillage entre métropole bordelaise et principaux pôles d’équilibre. Le CESER soutient la **Région** en tant que **chef de file de l’Intermodalité**, et approuve la constitution d’un « syndicat mixte », mais aussi la création d’un système d’information et de billettique multimodal.

- Soutenir le Développement des ports et du transfert modal pour les marchandises.

Les enjeux mis en évidence dans le rapport du CESER sont repris dans les orientations budgétaires. Il apprécie le souci d’amélioration des dessertes ferroviaires et d’optimisation de la complémentarité des différents modes. Il souligne la volonté de soutien aux **Opérateurs de Fret de Proximité et de sauvetage des lignes capillaires utiles**. Mais les actions concrètes manquent pour 2018. **Les ports** au cœur de la chaine logistique doivent être **moteurs de développement et de compétitivité** des territoires. La volonté politique doit être forte pour cela. Une implication accrue des collectivités assurera une gouvernance favorable aux complémentarités et synergies. Avec 920 kms de côte océane, la Nouvelle-Aquitaine mérite une ambition maritime forte qui manque actuellement.

4) AGIR EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

- Le CESER estime que le Conseil Permanent pour la Transition Energétique et le Climat (COPTEC ) est une entité qui fait sens mais dont les outils sont à déployer.

Les « Ateliers de Solutions » pourront -ils alimenter le prochain SRADETT ?

- L’assemblée considère que l’Agence Régionale pour les Travaux d’Economie d’Energie (ARTEE) est un dispositif attendu qui doit faire ses preuves.

La rénovation énergétique du logement privé lui paraît bien constituer bien une orientation budgétaire par le renforcement de la participation de la Région au Capital de la Société afin qu’elle puisse être agréée comme tiers financeur. En revanche, le CESER s’interroge sur le fait que la Région soit seule ou non dans cette augmentation de capital alors que le renchérissement de la taxe carbone favorisera l’intérêt de ce dispositif.

Quant au bon dénouement du financement, le CESER réitère sa préconisation d’une obligation de résultats quant aux économies futures.

- S’agissant des actions en faveur de l’efficacité et la sobriété énergétique,

la réduction de 30 % de la consommation énergétique sur le territoire Nouvelle-Aquitaine exige d’autres outils et un accompagnement à l’usage pour changer les comportements

- Pour ce qui est des aides aux projets de production d’énergie renouvelable vertueux, afin

d’éviter certaines dérives, les enjeux environnementaux doivent, selon le CESER, être mieux pris en compte dans le subventionnement régional et les mesures en faveur de la biodiversité associer pleinement les acteurs de terrain. L’Agence Régionale Biologique doit animer un réseau sans se substituer à ceux-ci.

Les différents avis adoptés sur les politiques régionales ont été transmis aux élus du Conseil régional pour éclairer les débats de l’assemblée avant leur examen lundi prochain.

 Pour plus d’informations

**contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr**